



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

**Etaient présents :**

*- Adjoints -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, , Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU

*- Conseillers municipaux -*

Mme Isabelle FLORENNES, M. Stéphane PERRIN-BIDAN, Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Marie LE LAN, Mme Valérie BARBOILLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, M. Kevin BLANCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

*- Adjoints -*

M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

*- Conseillers municipaux -*

M. Frédéric VOLE à Mme Isabelle DE CRECY, M. Thomas KLEIN à M. Vianney RASKIN, Mme Perrine COUPRY à Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA, M. Yohann CORVIS à M. Abraham ABITBOL, M. François PETER à M. Fabrice BULTEAU

**Absents non-représentés :**

*- Adjoints -*

M. Amirouche LAIDI

*- Conseillers municipaux -*

**Secrétaire : Mme Sophie de LAMOTTE**

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

**Delib2023-074    Renouvellement du dispositif de réservation de places au titre de la participation des entreprises aux modes de garde du jeune enfant et conventions de partenariat avec les sociétés "Les Parents Zens" et "Evancia"**

**- Conseil Municipal du 28 septembre 2023 -**

Vu l'exposé des motifs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la Charte de la Parentalité en Entreprise, lancée officiellement le 11 avril 2008,

Considérant le souhait de la Ville de mettre en place le dispositif de participation des entreprises au sein des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant,

Vu les projets de convention établis à cet effet, à passer avec les entreprises « Les Parents zens » et « Evancia »,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Elodie REBER, adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**  
Nombre de pour : 42  
Nombre de contre : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de ne prend pas part au vote : 0  
Nombre de pouvoirs : 8  
**Des membres présents ou représentés,  
Décide,**

**Article 1<sup>er</sup>.**- D'approuver les conventions à passer avec les sociétés « Les Parents Zens » et « Evancia » ci-après annexées.

**Article 2.** - D'autoriser le Maire à les signer ainsi que tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 9 octobre 2023

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 11 octobre 2023 et publié/affiché le 11 octobre 2023  
Pour le Maire et par délégation,  
le Directeur Général des Services  
Bruno MAGGUILLI

Bruno MAGGUILLI Signature numérique de Bruno MAGGUILLI  
Date : 2023.10.11 12:43:03 +0200



Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes

Accusé de réception en préfecture  
092-219200730-20230928-Delib2023-074-DE  
Date de réception préfecture : 11/10/2023